

Réunion extraordinaire du 30 octobre 2020 en format CHSCT des DDI

Confinement saison 2/épisode 1!

Un mois à peine après les débats du CT des DDI sur le projet d'instruction COVID répondant aux données épidémiques de l'époque, le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur a pris l'initiative d'organiser une réunion de crise en format CHSCT des DDI, dédiée au reconfinement.

A cette occasion, **FO** a porté ses analyses et revendications à retrouver <u>ICI</u>. Malgré nos interpellations sur une nécessaire anticipation de la 2e vague au moment où d'aucuns prônaient le retour à la normale, ou s'opposent encore à l'heure où l'on parle à la mobilisation du télétravail comme un moyen de prévention et de protection, elle est malheureusement devant nous. **Si nous avons pris connaissance dans l'urgence de** <u>l'instruction de la ministre en charge de la Fonction Publique</u>, et de <u>l'instruction</u> s'appliquant aux DDI, de nombreuses questions restent encore sans réponses, d'autres s'ajoutent.

A retenir des échanges :

- Qui doit être présent ? Pour quelles missions ? Quand la ministre du Travail déclare « le télétravail devient la règle, ce n'est pas une option », quand la ministre de la Fonction publique écrit « les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail 5 jours par semaine », l'instruction du MI laisse certaines portes ouvertes à l'appréciation locale → le ministère de l'Intérieur assure que cela ne remet pas en cause le principe du télétravail généralisé hors exception, appelant à renverser les dernières résistances culturelles.
- Qui prend en charge les surcoûts liés au télétravail imposé ? → pas de réponse
- Comment est traitée la situation des très nombreux agents ne disposant pas de matériel de l'administration ? → le ministère de l'Intérieur appelle à ce que ce critère ne soit pas rédhibitoire dès lors que les missions sont réalisables au domicile
- Un agent désirant se rendre sur son lieu de travail et ne voulant pas télétravailler en a-t-il le droit ? (Résidence familiale n'étant pas appropriée pour effectuer du télétravail bien que l'agent puisse le faire ?)
 → Oui, pas d'interdiction.

- Quel est le taux d'équipement des agents ? Et où en sont les stocks mobilisables ? → le rythme d'achat informatique a été multiplié par 4 depuis le début de la crise, avec un résultat encore insuffisant (d'autant qu'on ne connaît pas la part de dotation des DDI). Seraient en cours l'approvisionnement de 8000 postes commandés + la commande en novembre de 8000 NOEMI supplémentaires
- Quel suivi du temps de travail en télétravail ? Ce sera au badgeage quand les outils existent, au forfait quand l'administration n'est pas en mesure de les mettre à disposition. FO alerte sur la question du droit à la déconnexion! D'autant que donner instruction à conserver toutes les missions sous les mêmes contraintes de délais, dans une organisation dégradée, et avec potentiellement moins d'agents pour les conduire, c'est la porte ouverte au burn-out institutionnalisé!! Par ailleurs, pour FO, toute « mise en permanence » en dehors des horaires normaux doit faire l'objet d'une astreinte formalisée.
- Qu'en est-il des Plans de Continuité d'Activité? Il ne sont pas mobilisés à ce stade, les agents de DDI devront faire autant en mode dégradé! Une position qui risque de se confronter à la réalité des semaines à venir...
- Qu'en est-il des missions de contrôle ? Elles sont en principe maintenues, mais le ministère de l'Intérieur concède qu'il doit se rapprocher des ministères concernés.
- Qui s'assure de l'homogénéité des mesures sur le territoire alors que le bilan périodique fourni par less services démontre que chaque direction fait jusque là ce qu'elle veut ? → le CHSCT des DDI est réaffirmé dans ce rôle, les situations déviantes locales y seront illustrées.
- Que deviennent les ASA garde d'enfants? Car, même si les écoles restent ouvertes, leurs protocoles sanitaires risquent rapidement de conduire à de la garde à la maison. Viendra-t-on a posteriori leur retirer des jours de congés? Et quid des agents parents d'enfants handicapés de plus de 16 ans dont le lieu d'enseignement viendrait à fermer? → pas de réponse
- Pour tous les agents qui devront travailler en présentiel, quelles sont les dispositions prises pour les repas du midi, lieu de contamination? Quelle prise en charge des frais de restauration des agents maintenus en présentiel, notamment en cas d'absence de dispositif collectif? → demande aux préfets de demander aux RIA de développer le service de distribution de paniers repas, qui pourront continuer à faire l'objet d'une prise en charge sous forme de frais de mission
- Adaptation des horaires en présentiel → elle est possible pour les raisons liées aux transports en commun notamment

- Qu'en est-il des personnes vulnérables depuis le jugement annulant l'arrêté d'août 2020 ? → des évolutions sont à venir suite à l'arrêt du Conseil d'État (projet de décret en cours)
- Qu'en est-il du jour de carence ? → la Fonction Publique reste campée sur ses positions (à ce stade), FO revendique sa suspension et sa suppression
- Sur les masques → un stock de 14 millions serait mobilisable pour les services de l'État territorial, 125 000 litres de gel...mais pas de chiffre précis pour les DDI. Quant aux masques DIM, suite à l'avis de l'ANSES, le ministère de l'Intérieur applique le principe de précaution (retrait)
- Sur le nettoyage → l'ensemble des contrats auraient été actualisés...mais leur application relève du suivi local!
- Quid des entretiens en cours (Mobilité, SGC, DDETS....), et comment croire que les déménagements liés aux SGC pourront être conduits d'ici la fin de l'année ? → pas de souci, pendant le confinement, les chantiers OTE continuent comme si de rien n'était !

Pour FO, l'instruction du MI du 29 octobre a vocation à être complétée et précisée pour coller à l'évolution du contexte général et des DDI. Son application a, elle, vocation à être pilotée au niveau national. FO s'attachera à ce que le CHSCT des DDI soit l'aiguillon (prochaine réunion le 5 novembre)! Nous rappelons enfin que, si la situation sanitaire est alarmante au point d'imposer à nouveau des restrictions de libertés extrêmes, FO restant très vigilante à ce sujet, revendique que la santé passe avant l'économie.

Car finalement, est-on vraiment confinés ?

A titre personnel oui ! Pour travailler, c'est résolument « light ». Ou l'économie primerait-elle sur la santé sans qu'on ne le dise ?